

Picardie verte

# Eoliennes : les petites communes se rebellent

**L**A COMMUNAUTE de communes de la Picardie verte (CCPV) doit revoir sa copie. L'ambitieux schéma territorial éolien qu'elle avait adopté, en mars dernier, et qui prévoyait la possibilité d'implanter soixante-dix éoliennes sur son territoire, doit être modifié. Les communes de Sarcus (canton de Grandvilliers), Saint-Denis-court (canton de Songeons) et Haute-Epine (canton de Marseille-en-Beauvaisis) viennent en effet de rejeter le schéma par une délibération prise dans chacun de leur conseil municipal.

A Saint-Denis-court, c'est à l'unanimité que les élus ont dit non. « On ne souhaite pas avoir d'éoliennes sur notre commune. Nous voulons préserver le paysage », précise le maire du village, Denis Bailly. A Haute-Epine, une écrasante majorité de huit conseillers sur onze a adopté la même position. Dans ce village du canton de Marseille-en-Beauvaisis, le combat contre les éoliennes est déjà ancien. L'Apeche (Association pour la préservation de l'environnement et du charme de Haute-Epine) s'est créée en 2004 pour riposter au projet de construction de cinq éoliennes chez les voisins tout proches de Lihus.



**LIHUS, LE 7 OCTOBRE 2006.** Les dix éoliennes de cette commune et d'Hétomesnil ont été les premières implantées sur le territoire de la Picardie verte. Un ambitieux schéma territorial éolien prévoyait la possibilité de construire au moins soixante-dix nouvelles machines. (LP/ARNAUD DUMONTIER.)

*« Nous allons perdre de l'argent mais aussi du temps »*

Depuis, les éoliennes tourment, mais la vigilance reste de mise pour éviter l'implantation de nouvelles machines dans le secteur. « Les éoliennes, ça pouvait être séduisant, mais ça ne sert à rien. Ça représente une part infime de la

consommation électrique, estime Didier Ricard, président de l'Apeche. Les promoteurs qui veulent les développer ne cherchent que le business. Que notre maison décote de 30 %, ils

s'en fichent. Sans parler de la dégradation du paysage ! » La position adoptée par les trois communes laisse perplexe Hubert Trancart, le président de la communauté de communes de

la Picardie verte. « Pendant les conseils communautaires, nous avons longuement expliqué aux délégués et aux maires le schéma éolien et personne n'est intervenu pour refuser. » Une information jugée incomplète par certains. « Nous allons demander des précisions, explique Victor Salatin, maire de Haute-Epine. Nous voulons savoir précisément ce que peut rapporter financièrement l'implantation d'éoliennes pour une commune. » Une fois ces éléments en main, le premier magistrat n'exclut pas de proposer un nouveau débat à son conseil municipal.

En tout état de cause, le plan de développement de l'éolien en Picardie verte risque bien d'être retardé. « Nous devons entièrement refaire les plans en modifiant le contour de trois zones. Nous allons perdre de l'argent puisqu'il va falloir faire appel de nouveau au cabinet d'études, mais aussi du temps. C'est dommage, nous devons être un territoire pilote en la matière », commente Marc Chèvre, directeur de la CCPV.

Après validation par le préfet du schéma éolien définitif, les habitants, et non plus seulement les conseils municipaux, pourront s'exprimer directement puisqu'une enquête publique devra être organisée dans chaque commune candidate à l'implantation d'éoliennes. Nul doute que dans ces communes rurales, les éoliennes, même virtuelles, pourraient bien souffler le chaud et le froid pendant la campagne des prochaines élections municipales du mois de mars.

CATHERINE GUÉRIN ET CORINNE FOURCIN